

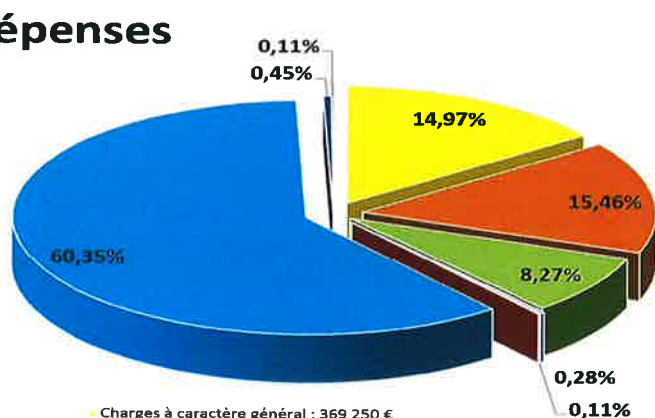


Le Conseil Municipal s'est réuni le 18 mars a voté, à l'unanimité, le budget 2024 :

# STABILITÉ DE LA FISCALITÉ DRACYSIENNE

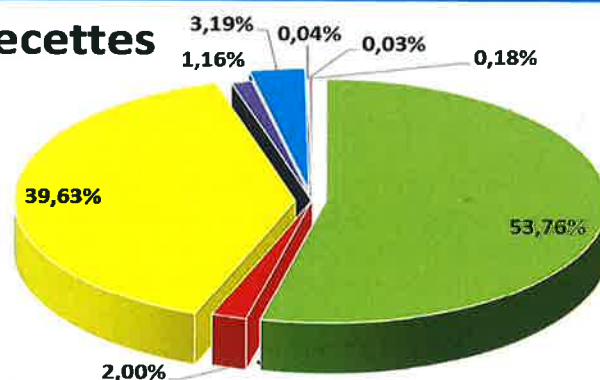
## FONCTIONNEMENT : 2 466 649,98 €

### Dépenses



- Charges à caractère général : 369 250 €
- Charges de personnel : 381 300 €
- Charges de gestion courante : 203 994 €
- Intérêts d'emprunts : 7 000 €
- Charges Exceptionnelles : 2 590 €
- Virement à la section d'investissement : 1 488 715,98 €
- Atténuation de produit : 11 000 €
- Amortissements : 2 800 €

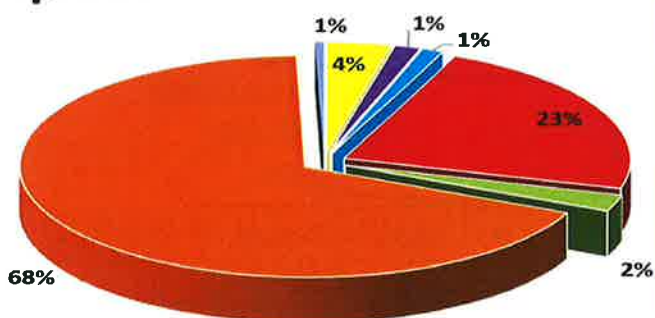
### Recettes



- Excédent reporté : 1 325 974,46 €
- Produits divers : 49 303,50 €
- Impôts et taxes : 977 609 €
- Dotations reçues de l'Etat : 28 702,10 €
- Locations et produits divers de gestion : 78 700 €
- Atténuation de charges : 1 000 €
- Cessions : 800 €
- Opérations d'ordre : 4 560,92 €

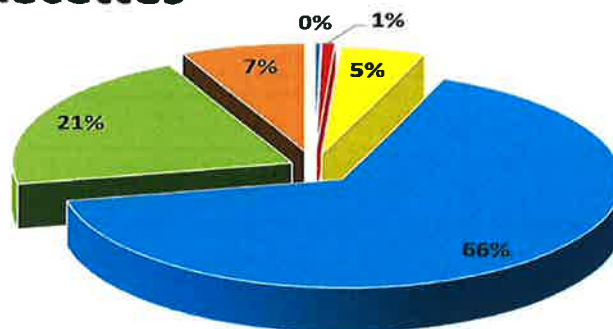
## INVESTISSEMENT : 2 016 414,51 €

### Dépenses



- Dépense incendie et immobilisations en cours : 72 668,81 €
- Frais d'étude : 30 000 €
- Remb. emprunts : 25 000 €
- Déficit : 461 082, 78 €
- Restes à réaliser 2023 : 48 744,73 €
- Investissements 2023 : 1 368 918,19 €
- Opérations d'ordre : 10 000 €

### Recettes



- Ordre de transfert entre section : 2 900 €
- Taxe d'aménagement : 15 000 €
- Fonds de compensation de la TVA : 79 000 €
- Virement de la section de fonctionnement : 1 524 289,35 €
- Affectation du résultat : 644 264,01 €
- Subventions (Etat, département, ...) : 171 329 €

Chers Dracysiens et Dracysiennes,



Olivier GROSJEAN  
Maire

Bien que les mois passent sans que nous ayons aucune prise sur eux, le contexte mondial demeure toujours aussi fragile et préoccupant avec quotidiennement de nouvelles violences perpétrées aux portes de l'Europe comme au Proche Orient. Nous déplorons avec effroi, jour après jour, des victimes et des populations exilées... Face à une telle barbarie, nous devons tous garder à l'esprit que la paix, notre bien commun le plus précieux, peut se retrouver à n'importe quel instant en danger et qu'il est de notre devoir, en tant que citoyen, d'en prendre conscience et de tout mettre en œuvre pour la préserver pour les générations futures.

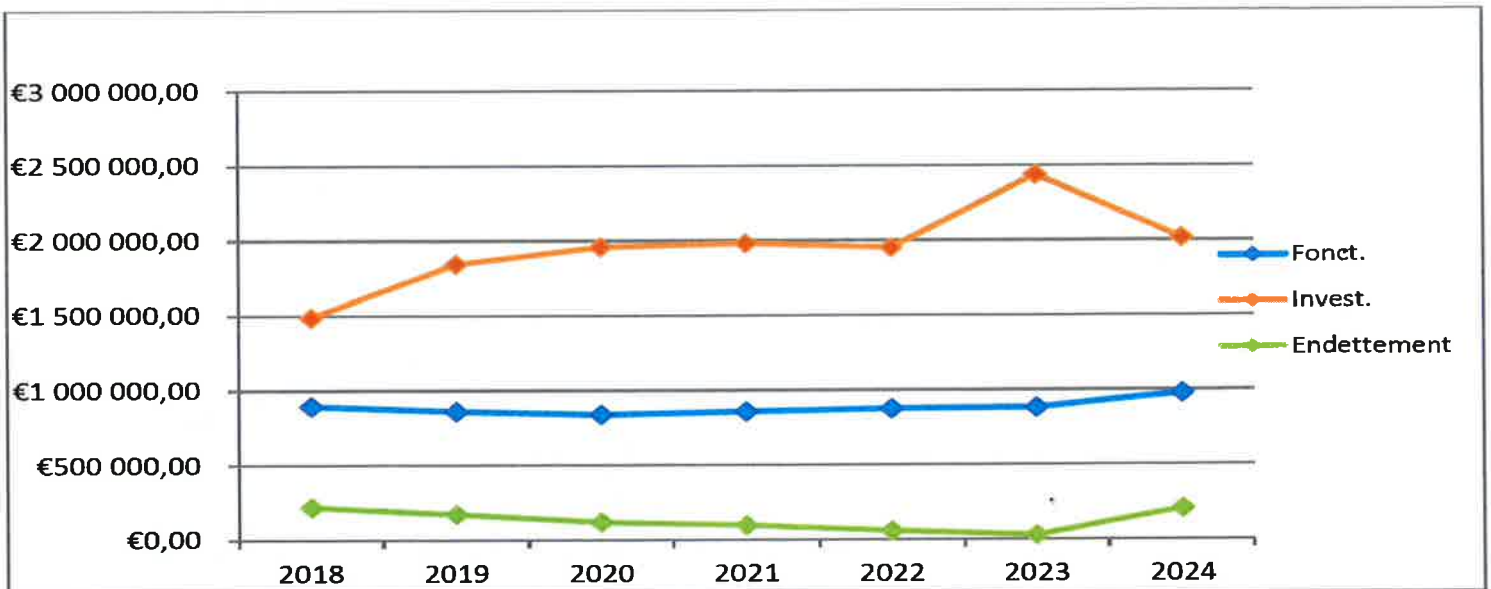
En plus de cette ambiance anxiogène et incertaine, la période inflationniste historique que nous avons connu l'année passé a grevé notre pouvoir d'achat : envolée du prix des matières premières, hausse du coût des carburants, un monde agricole en souffrance qui n'arrive plus à vivre décemment de son travail... Dracy-le-Fort n'a pas été épargné par ces difficultés mais nous avons su réagir, nous adapter en prenant un véritable tournant environnemental et patrimonial. Depuis 2021, nous avons le budget « *environnement, cadre de vie et patrimoine* » qui a été multiplié par 5 grâce à la mise

en place d'un véritable plan de sobriété énergétique fin 2022 avec un éclairage public adapté aux saisons, une meilleure gestion du mode de chauffage, l'installation de cuves de récupération d'eaux pluviales, la pose de panneaux photovoltaïques, la création de sentiers de mobilité douce pour découvrir ou redécouvrir notre beau village... Nous pouvons encore aller plus loin avec de nouvelles perspectives en élaborant de nouveaux projets pour certains audacieux. C'est ainsi que les commissions thématiques que je tiens à remercier ont travaillé de concert à l'élaboration du budget 2024 qui reste axé sur la poursuite du volet écologique, l'optimisation de nos ressources, le maintien de notre cadre de vie et son embellissement.

Concrétiser des projets oui mais pas à n'importe quel prix ! La gestion des deniers publics comme la conduite de nos politiques communales nous imposent plus que jamais d'être rigoureux et attentif. C'est donc en gardant à l'esprit ces deux impératifs que nous ferons appel autant que possible aux concours des différents dispositifs de l'État, du département, du Grand Chalon où tous autres dispositifs pour lesquels nos idées seraient éligibles.

Soyez assurés de toute notre détermination et de notre énergie pour que les intérêts dracysiens soient entendus, défendus et que notre commune soit la plus agréable possible à bien des égards.

## LA SITUATION FINANCIÈRE EN UN COUP D'ŒIL



	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Fonctionnement	894 500,00 €	860 100,00 €	837 950,00 €	857 850,00 €	876 450,00 €	880 800,00 €	977 934,00 €
Investissement	1 485 566,70 €	1 843 246,85 €	1 955 251,70 €	1 978 868,10 €	1 949 510,10 €	2 436 782,36 €	2 016 414,51 €
Endettement	218 371,65 €	171 630,26 €	132 922,44 €	94 484,51 €	55 895,68 €	26 209,95 €	205 300,00 €

# LES TAXES LOCALES 2024

## Taxe Foncière Propriétés Bâties

**38,80 %**

répartie de la manière suivante :

- Part communale : 18,72%
- Part départementale : 20,08 %

## Taxe Foncière Propriétés Non Bâties

**61,12 %**

**14 872 €**

C'est le montant des subventions municipales aux associations.

Chaque association bénéficie d'une location gratuite de la salle polyvalente un week-end par an.

Pour les activités hebdomadaires, la salle polyvalente et la salle des associations sont mises à disposition gratuitement (chauffage compris).

## Les participations financières

Pour l'école :



- Fournitures scolaires :
  - **42,97 €** par élève pour les classes maternelles
  - **39,47 €** par élève pour les classes primaires
- Crédits exceptionnels (matériel pédagogique, transport piscine, cinéma...) : **3 604,84 €**
- Participation voyage scolaire : **50 € / élève**

Pour le périscolaire :

- ♦ Achats pour activités à la garderie : **700 €**
- ♦ Prise en compte du solde négatif garderies / restauration scolaire 2021/2022 : **30 856,12 €**

Pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.) : **54 927 €**



Pour le Collège de Givry : **2 713,66 €**

Pour les Centres de Formation Apprentis (subvention) :  
**50 €/élève dracysien**

## LES INVESTISSEMENTS

Environnement - Cadre de vie  
et Patrimoine :  
**208 000 €**

Voiries : **219 000 €**

Bâtiments : **314 000 €**

Matériels services techniques :  
**39 500 €**

Jeunesse / Affaires scolaires et  
périscolaires :  
**29 500 €**

Culture et vie associative:  
**1 500 €**

Équipement divers :  
**120 000 €**

Le C.C.A.S. vous propose pour vos réceptions :

Pour tous renseignements,  
s'adresser au secrétariat de  
Mairie.

**1 Table avec 2 bancs**  
ou  
**1 Table avec 8 chaises**

Forfait : 5 € par ensemble

## LES PRINCIPALES ACTIONS 2024

- Création d'un pumphtrack (parcours avec bosses pour V.T.T., skateboard, BMX...) : **119 000 €** (subventionnée par l'Agence Nationale du Sport, l'Appel à Projet du Département et le Grand Chalons) ;
- Poursuite de la réhabilitation de l'agorespace de la zone de loisirs : **18 550 €** ;
- Pose de panneaux photovoltaïques (groupe scolaire) : **34 315,20 €** (subventionnée par le Grand Chalons : 14 000 €) ;
- Réfection des soubassements de l'église : **12 000 €** ;
- Réfection des deux impasses du Champ Pacaud : **45 000 €** ;
- Vidéoprotection : **5 700 €** (bibliothèque et la Rue du Pressoir) ;



PanneauPocket  
TÉLÉCHARGEZ  
GRATUITEMENT  
L'APPLICATION

Restez  
INFORMÉ  
PRÉVENU  
ALERTÉ




Disponible sur  
App Store

DISPONIBLE SUR  
Google Play

Horaires d'ouverture de  
l'Agence Postale Communale

du lundi au vendredi  
de **13h45 à 16h45** à partir du **1<sup>er</sup> avril**.



**1 516 habitants**

Suite aux dernières opérations de recensement, l'INSEE (2019) a adressé à l'intention de la commune une notification dans laquelle il est indiqué que la population dracysienne compte **1 516 habitants** depuis le **1<sup>er</sup> janvier 2024**.

**ÉLECTIONS  
EUROPÉENNES  
9 JUIN 2024**



JE M'INSCRIS SUR  
LES LISTES ÉLECTORALES

Pour pouvoir voter aux élections européennes,  
**vous avez jusqu'au vendredi 3 mai 2024**  
pour vous inscrire.



**RENDEZ-VOUS EN MAIRIE**  
ou en ligne sur :  
**WWW.SERVICE-PUBLIC.FR**

**maprocuration.gouv.fr**

Faire sa demande de procuration **en ligne**,  
c'est possible !



**1**

Effectuez votre demande en ligne et  
conservez la référence à **6 caractères**



**2**

Rendez-vous en commissariat ou en  
brigade de gendarmerie pour valider votre  
procuration, **mun(e) de votre référence**  
à **6 caractères** et d'une pièce d'identité



**3**

Recevez la confirmation de votre  
procuration par courrier



**4**

Prévenez la personne à qui vous  
donnez procuration

## PROMENONS-NOUS SUR « LA CHAUME »...

Du 26 février au 4 mars, l'Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) de Crissey est venu suppléer le service technique communal dans le nettoyage de cette parcelle dracysienne boisée et dans l'aménagement d'un nouveau sentier de mobilité douce.



Cet établissement médico-social accompagne des adultes en situation de handicap dans les actes de la vie quotidienne et professionnelle, en développant leurs aptitudes et en favorisant les liens sociaux, familiaux et professionnels.

Un grand bravo à tous pour ce travail collectif de très grande qualité où inclusion et solidarité allaient de pair et réalisé dans un temps record sous la supervision des deux encadrants de l'ESAT et du responsable du service technique communal.

## LE FRELON ASIATIQUE, C'EST MAINTENANT QU'IL FAUT AGIR !

Plus connu sous le nom de « *frelon asiatique* », cet insecte est apparu en France il y a une quinzaine d'années. Il s'attaque avant tout aux vergers et aux abeilles, qui constituent sa nourriture préférée, mais il peut s'en prendre aussi aux personnes.



Frelon asiatique  
(taille réelle 3 cm)



Frelon commun  
(jusqu'à 4 cm)

**Vous suspectez sa présence –  
Prenez une photo de l'insecte  
ou du nid et contactez :**

GDSA 71 au 06 84 82 05 69  
(mail : [joel.chateau@wanadoo.fr](mailto:joel.chateau@wanadoo.fr))  
ou au 06 61 10 24 62 (mail :  
[gilbert.bontemps@hotmail.fr](mailto:gilbert.bontemps@hotmail.fr)).



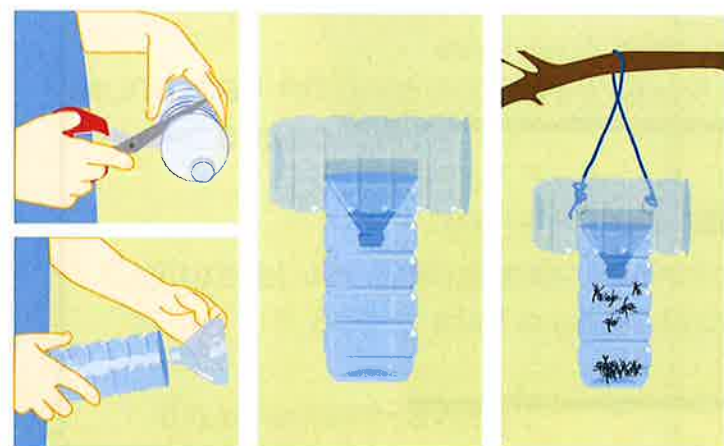
**Ne pas essayer de détruire  
les nids sans protection  
adaptée, et en présence de  
personnes dans le  
voisinage.**

Afin de limiter la formation de nouveaux nids et ainsi éviter l'émergence de milliers de nouvelles reines au printemps suivant, le piégeage des reines fondatrices au printemps est fortement recommandé.

Dès que les températures dépassent les 14°, les fondatrices commencent à faire leurs nids primaires où elles vont ensuite pondre leurs œufs. C'est aussi à ce stade qu'elle est le plus vulnérable et donc plus facile à piéger, une étape fondamentale pour éviter que des dizaines de milliers de frelons n'envahissent nos jardins cet été.

## Fabriquer un piège 100 % récup' - une action préventive précoce

La période de février à avril est cruciale pour intervenir en piégeant les futures reines...  
Et pourquoi pas, avec un piège à faire soi-même!



OU



Accrocher  
à une branche

- 100 ml de bière blonde
- 100 ml de vin blanc (à ne pas oublier, car le vin blanc repousse les abeilles)
- 100 ml de sirop de cassis
- Mélanger ces trois liquides.
- Percez des trous de la taille du corps d'un frelon (1 cm de diamètre) dans le haut de la bouteille comme sur la photo.
- Suspendez ces pièges dans un arbre ou mettez-les au milieu d'un pot de fleurs.

3 trous d'1 cm  
suffisent

Bière blonde  
Cassis  
Vin blanc

Pour tout complément d'information, vous pouvez vous adresser à Valérie LANNEAU au 06 42 71 14 13.



# — INFO ENVIRONNEMENT... —

Soucieux de réduire les impacts environnementaux liés à la gestion des déchets, le Grand Chalonnais s'inscrit dans une démarche visant à réduire la production de déchets

et, s'ils sont produits, à augmenter leur taux de valorisation.

Entre 2017 et 2022, dans le cadre du Programme local de réduction des déchets, le Grand Chalonnais a constaté une réduction de **8,9% de quantité d'ordures ménagères résiduelles**.  
C'est bien mais nous pouvons mieux faire !

## Chacun peut participer à cette démarche en essayant d'atteindre...

### Le zéro déchet chez soi

#### La règle des 5 R à suivre dans l'ordre pour réduire ses déchets



**REFUSER** (ce dont nous n'avons pas besoin)  
Produits à usage unique, tickets de caisse, prospectus, publicité, goodies.  
⇒ Dire « NON MERCI »  
⇒ Mettre un STOP PUB sur la boîte à lettres



**REDUIRE** (ce dont nous avons besoin mais ne pouvons pas refuser)  
Gaspillage alimentaire, emballages jetables, consommation d'énergie, acheter moins, prendre soin de ses affaires  
⇒ Acheter en VRAC, LOCAL, d'OCCASION  
⇒ REPARER, TROQUER, DONNER, PARTAGER



**REUTILISER** (ce que nous consommons et ne pouvons ni refuser, ni réduire)  
Ce qui peut avoir une SECONDE VIE  
⇒ Sac en tissu, contenants en verre, colis, etc.



**RECYCLER** (ce que nous ne pouvons ni refuser, ni réduire, ni réutiliser)  
En dernier recours  
⇒ Verre, papier, carton, métal, tissus, stylos, cartouches d'encre, bouchons, etc.



**RENDRE A LA TERRE** (composter le reste)  
⇒ Les déchets organiques : aliments, bois, carton non souillé, feuilles et herbe

**N'OUBLIONS PAS QUE LE MEILLEUR DÉCHET, C'EST CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS !**



LE SALON SUCRÉ-SALÉ DEVIENT

# La fête du printemps

Retrouvez tous les exposants du Salon Sucré-Salé (et bien plus!)

LE DIMANCHE 28 AVRIL  
SALLE POLYVALENTE DE  
DRACY-LE-FORT

**Gendarmerie nationale** **Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !**

- Fermez vos portes, fenêtres et volets.**
- Laissez des signes visibles de présence même pour une courte absence.**
- Activez diverses sources lumineuses par des minuteries pour dissuader les cambrioleurs**
- Ne signalez pas votre absence sur les réseaux sociaux, mais à la gendarmerie !**
- Placez vos objets de valeur en lieu sûr.**
- En cas de cambriolage, ne touchez à rien et composez le 17**
- Les cambrioleurs agissent de jour comme de nuit.**

- Détectez les cambrioleurs,** chez vous ou chez vos voisins. Soyez attentifs aux présences insistantes et étrangères dans votre quartier, des appels suspects sur votre téléphone fixe, ...
- Protégez votre logement,** (fenêtres et ouvertures à l'aide de volets, grilles, barreaux). Installez un système de détection de présence lumineux et une alarme, ...
- Protégez vos biens,** Placez vos bijoux et vos valeurs en lieux sûrs. Prenez des photos de vos objets précieux ou de valeur ainsi que de votre mobilier,...
- Montrez vous vigilants,** Votre domicile doit paraître habité (vous pouvez ainsi simuler une présence (radio, lumière...)). Restez discret sur certains détails privés,...

**Si vous êtes témoin d'un vol ou d'une tentative en cours: composez le 17**  
**si vous avez un doute sur un comportement suspect: composez le 17**  
**En cas de cambriolage, ne touchez à rien : composez le 17**

La lutte contre les cambriolages est une priorité de la Gendarmerie. Elle compte également sur la participation citoyenne et le recueil du renseignement.

**Opération tranquillité-vacances (OTV) et Opération tranquillité entreprises et commerces (OTEC) :** signalez votre absence (même hors vacances scolaires) sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) ou directement à la brigade. Des patrouilles seront effectuées de jour comme de nuit pour protéger votre domicile.

**Participation citoyenne :** Encadré par la gendarmerie nationale, ce partenariat gratuit encourage les communes et la population à adopter une attitude vigilante et solidaire, ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier dans la lutte contre les cambriolages. Vous souhaitez établir un dispositif avec la gendarmerie ? Ou devenir citoyen référent de votre commune ? La brigade de gendarmerie dont vous dépendez est à la disposition de la mairie pour organiser une réunion publique sur le sujet.

## LES RÈGLES DU « BON VOISINAGE »

### Arrêté concernant les tontes et autres :

À compter du 1<sup>er</sup> juin 2017, les travaux de bricolage et jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage...

#### Ne sont autorisés qu'aux horaires suivants:

- ☞ Du lundi au vendredi : 08h30 - 12h00  
: 14h00 - 19h30
- ☞ Samedi : 09h00 - 12h00  
: 15h00 - 19h00
- ☞ Dimanche et jours fériés : **Non autorisés.**

### Arrêté concernant les travaux publics ou privés :

À compter du 1<sup>er</sup> juin 2017, les chantiers de travaux (publics ou privés), réalisés sur et sous la voie publique, dans les propriétés privées, à l'intérieur de locaux ou en plein air susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises **ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :**

- ☞ Du lundi au samedi : 08h00 - 12h00  
: 13h30 - 20h00
- ☞ Dimanche et jours fériés : **Non autorisés.**

### Les feux

Extrait de l'arrêté préfectoral

Ils sont autorisés sous conditions **mais** ne sont pas permis systématiquement.

Le recours au brûlage ne doit présenter aucun caractère systématique. Il convient d'encourager au maximum le compostage individuel et le broyage.

**Ce brûlage concerne exclusivement les déchets issus des tailles de haies ou d'arbres. Il ne s'applique donc pas aux herbes issues des tontes de pelouses et encore moins aux cartons, palettes...**

**Le brûlage ne peut s'exercer qu'à une distance de 50 mètres des habitations voisines, des voies de circulation et ne doit pas occasionner de nuisances pour le voisinage.**



# DIMANCHE 5 MAI 2024

## 12<sup>ème</sup> édition



## À domicile

De 7 h 30 à 17 h 30

Organisé par le C.C.A.S.

Chaque participant expose devant chez lui les objets qu'il désire vendre et en fixe librement le prix. Une communication adaptée pour faire connaître cette journée est faite sur différents supports : sites internet, presse, mails, affichettes...

Les acheteurs recevront un plan de la commune sur lequel figureront les rues où ils pourront trouver tous les objets destinés à être vendus auprès de chacun des exposants.

Pour participer à cette journée, il suffit de renvoyer ou de déposer en Mairie **au plus tard le 27 avril** le bulletin d'inscription ci-dessous accompagné de la somme de 5 €.

### BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

désire participer au vide grenier organisé le dimanche **5 mai 2024** de 7 h 30 à 17 h 30 et joint la somme de 5 €.

À ..... , le : ..... Signature : .....